



Jugement et formule exécutoire

Par Roland1

Bonjour, après jugement, je reçois en courrier simple une copie avec formule exécutoire absente. Je demande alors une copie revêtue formule exécutoire et celle-ci est apposée environ 1 mois après jugement (postdaté).
Sauf que voilà, un commissaire de justice me délivre une signification avec cette fois une formule exécutoire à la date du jugement, toujours signé par la même greffière.
La date peut-elle être modifiée à l'envie?
À noter que dans ce jugement, je suis représenté par avocat révoqué.
Merci pour votre aide.

Par chaber

bonjour
Sauf que voilà, un commissaire de justice me délivre une signification avec cette fois une formule exécutoire à la date du jugement, toujours signé par la même greffière.
La signification du jugement par huissier est maintenant dans les règles et devient exécutoire

[url=<https://www.demanderjustice.com/signifier-un-jugement-huissier-signification>]https://www.demanderjustice.com/signifier-un-jugement-huissier-signification[/url]

Par Nihilscio

Bonjour,

La signification du jugement par huissier est maintenant dans les règles et devient exécutoire
??? Une signification qui devient exécutoire ? Cela ne veut rien dire.

L'exécution forcée d'un jugement ne peut être lancée qu'au vu d'une copie du jugement revêtue de la formule exécutoire. Normalement le greffe n'en délivre qu'une seule à la demande de la partie gagnante.

La date peut-elle être modifiée à l'envie?

La date du jugement ne change pas mais la date de la copie est la date à laquelle le greffe l'a délivrée. Deux copies remises à deux dates différentes portent des dates différentes.

Pourquoi un commissaire de justice vous a-t-il signifié le jugement ou pourquoi avez-vous demandé une copie revêtue de la formule exécutoire ? Si vous êtes la partie perdante il était parfaitement inutile de demander une telle copie.